

Annonces diverses



VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7.184.288.078,00 Euros
Siège Social : 42, avenue de Friedland - 75008 PARIS
343 134 763 R.C.S. PARIS

Avis de projet de transformation en Société Européenne.

Aux termes d'un projet de transformation établi par le Directoire dans sa séance du 11 février 2019, approuvé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 14 février 2019, et déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 20 février 2019, la société Vivendi envisage d'adopter la forme de Société Européenne (SE) en application des dispositions du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société Européenne et de l'article L. 225-245-1 du Code de commerce.

Le développement du groupe Vivendi au cours de ces dernières années, notamment en Europe, a conduit le Directoire de la Société, avec l'appui du Conseil de surveillance, à mener une réflexion visant à renforcer l'intégration des filiales européennes et à doter le groupe d'une plus grande unité et d'une meilleure visibilité au niveau européen.

La transformation de Vivendi en Société Européenne ainsi que les termes du projet de transformation sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2019.

En application des articles L. 225-244 et L. 228-65 du Code de commerce, le projet de transformation est également soumis aux assemblées générales des porteurs des obligations émises par Vivendi.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, la transformation prendra effet à compter de l'immatriculation de Vivendi sous forme de Société Européenne, qui interviendra à l'issue des négociations relatives à l'implication des salariés, conformément aux articles L. 2351-1 et suivants du Code du travail.

La société conservera sa dénomination Vivendi qui sera immédiatement suivie des mots « Société Européenne » ou des initiales « SE ».

La transformation ne donnera lieu ni à la dissolution de la société, ni à la création d'une personne morale nouvelle.

L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, la composition de ses organes de direction et de surveillance ainsi que le lieu de cotation des actions demeureront inchangés.

L'ensemble des documents afférents au projet de transformation de Vivendi en Société Européenne est disponible sur le site Internet de Vivendi (www.vivendi.com).

Le Directoire.